

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
du 12 JUIN 2007 à ARPAILLARGUES AUREILHAC**

L'an deux mille sept, le douze juin, à 18H 30, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à ARPAILLARGUES & AUREILHAC, en séance publique sous la présidence de Daniel ROUX, Président.

**PRESENTS:** MM. CLENET. TIEBOT. TEULE .MmesROUSTAN.PEREZ.BRAYDE. MM. JUVIN. VILLARD MAZEL ALMERAS. Mmes BADET GENAY.MENDEZ.MM. PASCAL. CARON. JACINTO .LECAILLE. ROMIEU.PESENTI. Mme PETITPAS. MM. VEYRAT.COLOMB. ROUAUD.MOUTON.BOURGEOIS. TANDILE. Mme REY PRIEUR.MM. BALME.CANAL.CASTAGNIER.BRUGUIERE.Mme FERNANDEZ. MM. EKEL.BOYER.BRUNEL.

**EXCUSES :** MM. GALON.SCHNEIDER.PARADIS.DHOMBRES.MAZIER.POUDEVIGNE.  
POUVOIRS :

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance M. TIEBOT Philippe – Communauté de Communes de l'Uzège

Monsieur TIEBOT accueille l'ensemble des délégués et s'excuse pour la place réduite de la salle. Il convie les délégués à boire un verre à l'issue de la réunion.

**1 - Approbation du procès verbal du Comité Syndical du 29 Mars 2007**

Ce P.V. reprend l'ensemble des votes effectués lors de cette dernière assemblée générale et les différents débats. Le Comité Syndical doit approuver ce P.V.

**-Procès verbal adopté à la majorité**

**-Abstention de M. MAZEL (Commune de FOISSAC)**

**2 - Administration Générale**

**2-1 – Compte administratif et compte de gestion du receveur 2006**

Après l'exécution du budget 2006, le compte administratif dressé par l'ordonnateur et le compte de gestion du receveur doivent être votés.

Ils se présentent sous la forme suivante :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2005	2 Part affectée à L'investissement Exercice 2006	3 Résultat de L'exercice 2006	4 Résultat de Clôture de 2006
Budget principal :				
Investissement	484 416,67		-306 521,73	177 894,94
Fonctionnement	230 851,76		-198 174,07	32 677,69
TOTAL	715 268,43		-504 695,80	210 572 ,63

**-Approbation à l'unanimité (en l'absence du président)**

## 2-2 – Le rapport annuel 2006 du SICTOMU

La loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) doit présenter un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Le décret du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement définit son contenu : indicateurs techniques et financiers.

**M. ROUX** rappelle qu'il appartient aux Communautés de Communes et à la Commune de FOISSAC de présenter ce rapport annuel en assemblée. Ce rapport ne doit pas toutefois faire l'objet d'un vote.

**M. ROUX** précise que ce rapport est aussi en ligne sur le Site Internet du SICTOMU ([www.sictomu.org](http://www.sictomu.org))

**M. ROUX** met en évidence certains points clés du rapport :

**Page 5** : la réalité de la population est plus proche de 32 000 habitants.

**Page 6** : il est à noter sur le tri un bon résultat du tonnage de Collecte Sélective par rapport à l'année dernière : plus 45%.

**Page 7** : le SICTOMU compte près de 300 points de tri soit 1 point de tri pour 100 habitants alors que la moyenne nationale est de 1 point de tri pour 500 habitants.

**Page 8** : il est à noter la croissance du tonnage en déchetterie : plus 20%.

**Page 9** : un ratio, nombre de passages par commune a été calculé. Il sera pertinent de suivre cet indicateur au fil des ans.

**Page 10** : concernant le service de collecte des déchets d'activités de soins, on peut noter une progression des volumes collectés. Il est admis que les professions libérales utilisent ce service. Cela reste toujours plus satisfaisant que de retrouver ce type de déchet dans le "RESTE", en raison des risques infectieux.

**Page 12** : 13,5% des foyers compostent aujourd'hui sur le territoire.

**Page 13** : le SICTOMU arrive en 2007 sur sa dernière année de mise en place de la Redevance Spéciale.

**Page 16** : un Site Internet de plus en plus visité pour atteindre plus de 1000 visiteurs en mai 2007.

### Questions de délégués :

L'utilisateur peut se perdre dans tous ces chiffres. Difficile de comprendre le coût à la tonne alors qu'il paye une T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

**M. ROUX** : ce rapport explique justement le détail des différentes recettes et dépenses. Le coût à la tonne reste la référence dans les collectivités et permet de comparer les coûts des services.

**M. CLENET** : demande pourquoi il y a 47% d'augmentation sur le coût des déchetteries ?

**M. ROUX** : indique qu'il sera demandé des explications à SUD RHONE ENVIRONNEMENT pour confirmer les chiffres.

## 2-3 – Emprunts du SICTOMU renégociés

Il est proposé le réaménagement de la durée de quatre emprunts :

- construction de la déchetterie d'Uzès d'un capital à l'origine de 272 578 € sur 20 ans
- travaux de réhabilitation du site d'Argilliers d'un capital à l'origine de 250 836 € sur une durée de 20 ans
- Emprunts transférés au 01/01/2007 par S.R.E. au SICTOMU pour la construction du centre de transit d'ARGILLIERS de montants à l'origine de 310 000 € et 570 000 € sur une durée de 20 ans.

Considérant que le refinancement sur 25 ans permet d'obtenir un gain budgétaire de 316.975 € alors qu'un refinancement sur 20 ans permet un gain de 163.945 €, il est proposé d'opter pour un financement sur 25 ans.

**- Proposition adoptée à l'unanimité**

## 2-4 – Renouvellement ouverture de crédit / Ligne de Trésorerie

L'ouverture d'une ligne de trésorerie prévue par délibérations des 31/03/2006 et 28/11/2006 d'un montant de 300 000 €, pour faire face aux retards d'encaissements de certaines recettes et subventions, arrive à expiration le 13/06/2007

Il est nécessaire de reconduire cette ligne de trésorerie à compter du 14/06/2007 et autoriser le président à signer le contrat

**- Approbation à l'unanimité**

### 3 – Développement / Projets

#### 3-1 – Bâtiments H.Q.E. / Attribution des marchés

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 juin 2007 au SICTOMU. Elle propose d'attribuer les marchés pour la construction des bâtiments administratif et technique du SICTOMU. Le Comité Syndical doit se prononcer pour valider cette décision.

M. ROUX procède à la lecture de l'attribution des lots, à savoir :

Désignation des lots	Entreprises	Montant de l'offre
Lot 01 : Terrassement – VRD - démolitions	T.P.C.R.	308 348,43
Lot 02 : Gros oeuvre	COURET	207 239,79
Lot 03 : Dallage industriel	SIVER SOREDAL	13 554,81
Lot 04 : Charpente métallique - bardage	CHARPENTES NICOLAS	69 970,39
Lot 05 : Couverture - étanchéité	STIM	50 690,56
Lot 06 : Menuiseries extérieures	PASCAL MENUISERIE	64 601,79
Lot 07 : Menuiseries intérieures	PASCAL MENUISERIE	9 259,00
Lot 08 : Electricité	DOROCQ	54 894,28
Lot 09 : Plomberie – sanitaires- production ECS solaires	EGIS	37 746,00
Lot 10 : Chauffage – climatisation - ventilation	DAUDET	64 469,64
Lot 11 : Cloisons – doublages – Faux plafonds	MONLEAU	41 368,72
Lot 12 : Serrurerie	NEMOMETAL	23 121,90
Lot 13 : Carrelages	MC CARRELAGE	22 315,69
Lot 14 : Enduits de façades	MFG	7 110,17
Lot 15 : Peinture – revêtements souples	ALBOUY	23 000,41

Il est intéressant de noter la proximité des entreprises

#### - Approbation à l'unanimité

#### Question :

-Y aura-t-il une première pierre ?

**M. ROUX** : pourquoi pas.

#### 4 – Questions diverses

4-1 – Le problème de la fréquente absence de tri des déchets produits lors des locations ou mises à disposition de locaux par les communes est posé. Après un échange, il est retenu qu'un courrier sera adressé aux maires.

4-2 – Un point est fait sur la demande "Huile Végétale Pure" en tant que carburant de substitution.

4-3 – L'Etude "Ressorcerie-Recyclerie" sera réalisée au 4<sup>ème</sup> trimestre afin d'intégrer ce projet lors des demandes de subventions concernant la déchetterie de VALLABRIX.

4-4 – La réponse de la DCCRF concernant le marché de l'Hôpital Local d'UZES est présentée.

Le président,



Daniel ROUX